

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	30 (1922)
Heft:	2
Artikel:	Mariage de Philippe d'Estavayer avec Charlotte de Luxembourg, en 1484
Autor:	Ritter, Eug.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-24390

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARIAGE DE PHILIPPE D'ESTAVAYER AVEC CHARLOTTE DE LUXEMBOURG, EN 1484

Philippe d'Estavayer, l'un des fils du célèbre chevalier Claude qui défendit si valeureusement le château et la ville de ses ancêtres en 1475, lors de l'invasion des Suisses au Pays de Vaud, fut aussi l'un des plus brillants seigneurs de son temps. Il reçut de bonne heure l'épée de chevalier, non pas en 1475 comme l'affirme le baron d'Estavayer dans ses manuscrits puisqu'en 1477 il était encore mineur, mais vers 1478 ou 1479. En 1485 il assistait au siège de Saluces ; il était alors au service du duc Charles de Savoie qui voulait contraindre par les armes le marquis de Saluces à lui rendre l'hommage dû pour son marquisat.

Trois ans plus tard, Philippe accompagnait encore le duc Charles en France, lorsque ce prince se rendit à la cour du roi.

En 1484, Philippe d'Estavayer épousa noble demoiselle Charlotte de Luxembourg, fille cadette de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Marle et de Soissons. L'authenticité de cette brillante alliance fut autrefois, non pas précisément contestée, mais mise en doute, à cause du petit nombre de documents parlant de cette Charlotte. De nos jours les documents et notes trouvés dans différentes archives cantonales sont assez nombreux pour que leur ensemble suffise à lever les doutes sur la réalité de ce mariage.

Pour diminuer peut-être l'importance de cette alliance qui faisait de Philippe d'Estavayer le beau-frère de Jacques de Savoie, comte de Romont, on a aussi prétendu que cette Charlotte de Luxembourg était fille naturelle de Pierre de Luxembourg ou de son frère Charles de Luxembourg mort évêque et comte de Laon, en 1509. Mais ce n'est là qu'une

affirmation dont on ne donne aucune preuve. Il est vrai que dans un recueil français de Jean Papon, contenant les arrêts notables des cours souveraines de France, publié à Lyon en 1568 ; il est dit que ce Charles de Luxembourg « avant que de se faire prestre » avait eu quelques bâtards, mais d'après l'*Histoire des Grands officiers*, par Anselme (t. III, p. 727) ce furent deux fils, Jean et François de Luxembourg.

Notons d'abord que cette alliance entre le vaillant chevalier qu'était le coseigneur Philippe d'Estavayer et Charlotte de Luxembourg ne doit point paraître si extraordinaire car, d'après le *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois (t. XVI, suppl.) dans une généalogie dressée en 1735 par Clairembault, généalogiste du Roi, la famille d'Estavayer était considérée comme l'une des plus antiques et l'une des plus illustres de la Suisse.

Philippe d'Estavayer était le neveu de Jean d'Estavayer, bailli de Vaud. Un autre Jean d'Estavayer, cousin de Philippe, avait été nommé, à peu près à l'époque du mariage de ce dernier, gouverneur et capitaine du comté de Marle, par Jacques de Savoie. Jacques de Savoie, comte de Romont, avait épousé Marie de Luxembourg, sœur de Charlotte. En 1487 Marie de Luxembourg avait comme deuxième époux François de Bourbon-Vendôme ; elle prit désormais le titre de dame de Vendôme et son mari, cette même année, confirma Jean d'Estavayer comme gouverneur et Capitaine du Comté de Marle.

Sans doute, ces indications ne sont pas encore la preuve du mariage de Philippe, mais elles démontrent la haute considération dont la maison d'Estavayer jouissait auprès des princes de Savoie et parmi la haute noblesse de France.

En 1500, d'après les Mémoires de Besson sur les diocèses de Genève et de Tarentaise, (p. 157, édit. de 1871), Charles de Luxembourg, évêque, abbé de Saint-Jean de Laon,

chargea par procuration du 3 août, Philippe, coseigneur d'Estavayer et Pierre Millet, docteur en droit, d'administrer les revenus de son prieuré de Condamine.

Les comptes bourgeois d'Estavayer, relatent, la même année, qu'au printemps, François d'Estavayer, fils de Philippe et de Charlotte de Luxembourg fit ses adieux au Conseil de la ville avant de se rendre en Picardie pour faire visite aux parents de sa mère.

Dans la collection Dumont, aux archives de Lausanne on trouve une note disant que l'évêque Charles de Luxembourg, concéda plusieurs franchises à noble et puissant seigneur Philippe d'Estavayer, l'an 1502.

Enfin, il existe aux archives de Neuchâtel, selon le témoignage de l'archiviste, de cette ville, un acte prouvant que cette alliance Estavayer-Luxembourg a existé ; c'est un contrat passé entre Jaqueline fille de feu Philippe d'Estavayer et de feu Charlotte de Luxembourg et ses frères Jean et François d'Estavayer, le 26 janvier 1528. (Lettre de M. Piaget à M. D. P. du 26 juillet 1921.)

Une note contenue dans les manuscrits de Dumont (T. 6, p. 83) ajoute qu'en 1515 Baptiste de Aycardis, vicaire épiscopal, sanctionna au nom de l'évêque Aymon de Montfaucon, une sentence d'arrangement concernant Philippe d'Estavayer qui réclamait une somme d'argent que la dame de Vendôme, sœur de Charlotte de Luxembourg, lui devait.

Malheureusement nous n'avons pas obtenu de réponse affirmative au sujet du contrat de mariage qui existait, dit-on, aux archives de Soleure. Le baron de Zurlauben écrivait en 1793, qu'il avait vu ce contrat entre Philippe et Charlotte parmi les titres du baron d'Estavayer-Mollondin à Soleure.

A ces notes nous ajouterons le résumé du testament de Philippe d'Estavayer. Ce testament, très authentique, très détaillé, fut copié en entier par l'historien D.-P. Grangier qui l'avait découvert aux archives de Cugy.

Philippe d'Estavayer mourut en 1526, mais il avait déjà fait son testament en 1524. Après avoir ordonné que s'il mourait en pays étranger son corps fût transporté à Estavayer et enseveli dans l'Eglise de Saint-Laurent, et prévu tous les frais de transport, le testateur détermine, selon l'usage de son temps, ce qui doit être livré au clergé pour l'enterrement et les anniversaires. Il se montre généreux.

Il partage ensuite ses possessions entre ses deux fils aînés Jean et François. Il donne au premier toute sa coseigneurie d'Estavayer, « le chef des armes d'Estavayer ainsi que armes de noblesse se doivent porter ». Il lui donne encore tous les droits seigneuriaux qu'il possède à Font, Cheyres, Cugy, Grandcour et au Vully ainsi que des vignes à Grandvaux. Jean doit par contre donner à sa sœur Jacqueline 3000 florins de Savoie comme dot et un trousseau convenable pour son rang avec « accoutrements nuptiaux ».

A son second fils, François, Philippe lègue tout ce qu'il a hérité de ses oncles Pierre et Jean, le bailli de Vaud, et en particulier ce que ce dernier avait reçu lui-même des biens de noble Humbert Cerjat à Moudon, Mézières, Carrouge, Chatonnaye et Thierrens. François devra aussi donner à sa sœur Jacqueline 1000 florins de Savoie et un tiers du trousseau avec une part des accoutrements nuptiaux.

Par ce même testament le troisième fils de Philippe, Charles d'Estavayer, chanoine de Laon et de Lens en Hainaut reçoit une rente viagère de 60 livres lausannoises ; Philippe accorde une rente annuelle semblable à son frère Jacques, chanoine de Lausanne et curé de Moudon.

Les biens que Philippe possède au comté de Marle en Vermandois sont légués aux deux fils aînés par égales portions, en indivis. Le testateur laisse aux deux héritiers toute liberté pour en faire des échanges ou un partage.

Pour ce qui concerne Charlotte de Luxembourg, il est dit dans le testament : « Item considérant, je le dit Philippe

d'Estavayer, les grands biens, services et vrai amour que noble demoiselle Charlotte de Luxembourg ma bien aimée femme m'a fait au temps passé et que journellement ne cesse à me faire, je lui donne et lègue après mon décès pour usufruit qu'elle pourra avoir en mes biens, sa vie durant, assavoir 100 florins de Savoie d'annuelle cense à payer par mes deux fils Jean pour deux parts et François pour une... Item, je veux que en cas que la noble Charlotte de Luxembourg, ma femme bien aimée donnerait de ses biens à l'un de mes dits hoirs (héritiers) que le cas advenant que celui à qui elle donnerait plus qu'il soit tenu de compenser son frère du plus qui lui serait donné ; item le cas advenant que noble Charlotte de Luxembourg voulisse demeurer au dit Estavayer après mon décès, je veux et ordonne (que ce soit) en ma dite maison d'Estavayer sa vie durant et qu'elle soit dame et maîtresse de mes dits biens étant en la seigneurie d'Estavayer sa vie durant, sans rien vendre ni aliéner. »

L'acte fut rédigé à Estavayer, par le notaire P. Molen-dino (Du Moulin) et muni du sceau de Philippe le 31 août 1524.

Philippe d'Estavayer avait eu d'autres enfants déjà décédés au moment du testament ; c'étaient : Louis, mort vers 1499 ; Jeanne, épouse de Louis Cerjat, seigneur de Combremont ; Anne, femme de Pierre de la Molière. A défaut de descendance chez Jean et François d'Estavayer, le testament leur substituait comme héritiers les enfants de Jeanne et d'Anne d'Estavayer, soit les familles Cerjat et La Molière.

F. BRÜLHART.

Notre éminent collaborateur, M. Eug. Ritter, nous écrit à propos du travail que l'on vient de lire :

« Le travail de M. Brülhart intéresse bon nombre de familles du Pays de Vaud, c'est-à-dire toutes celles qui comptent parmi leurs descendants un membre de la famille de Charrière.

» Le mariage de Charlotte de Luxembourg avec Philippe d'Estavayer a ceci d'intéressant que ces deux personnages ont leur place parmi les ancêtres de M^{me} de Warens ainsi qu'on peut le voir sur le tableau ci-dessous.

» Mon ami et collaborateur Albert de Montet a beaucoup fait pour étudier la vie de M^{me} de Warens ; il a publié la généalogie de sa famille, les *de la Tour*. Mais il reste beaucoup à faire encore, et l'un des principaux desiderata est l'enrichissement de la série des descendants de M^{me} de Warens, en vue de montrer combien J.-J. Rousseau avait raison de dire, à propos de sa première rencontre avec elle : « une dame d'un état supérieur au mien, dont je n'avais jamais abordé sa pareille. »

Philippe d'Estavayer
ép. 1484 Charlotte de Luxembourg.

— |
Jean d'Estavayer
ép. Claudine de Vuippens.

— |
Susanne d'Estavayer
ép. 1558 Michel-Cathelin de Gingins.

— |
Marie de Gingins
ép. 1582 Georges-François de Charrière.

— |
Jean-Jacques de Charrière
ép. 1616 Elisabeth de Saussure.

— |
Susanne-Judith de Charrière
ép. Georges de la Tour.

— |
Jean Baptiste de la Tour
ép. 1698 Jeanne-Louise Warnery

— |
Françoise de la Tour
ép. 1713 Sébastien-Isaac de Loys,
seigneur de Vuarrens.

Eug. RITTER.